

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

---

### Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération.

10<sup>e</sup> fascicule (1936).

Le 10<sup>e</sup> fascicule du recueil intitulé *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération* est sorti de presse et se vend au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale. Ce fascicule comprend 288 pages.

La *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération* renferme non seulement des décisions du Conseil fédéral et des départements rendues sur recours, mais encore et même en majeure partie, des avis de principe exprimés par les services administratifs, en tant qu'ils se prêtent à la publication, ainsi que des rapports consultatifs, des renseignements, des instructions.

Prix de l'exemplaire: 2 fr. 50, plus le port et les frais de remboursement.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

589

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

---

### Mise en adjudication de travaux.

---

#### Silo à blé dans le plateau bernois.

Sont mis en adjudication les *fournitures ou les travaux suivants relatifs à la construction d'un silo à blé dans le plateau bernois* :

1. Fenêtres en fer avec vitrerie,
2. Portes en fer,
3. Portes basculantes,
4. Ferblanterie,
5. Toits en carton bitumé isolant avec gravier.

Les plans, le cahier des charges et les formules de soumission sont déposés aux bureaux de MM. J. Wyrsh, ingénieur, General-Wille-Strasse 10, Zurich (*direction générale des travaux*) et A. Seliner, architecte, Scheuerrain 3, Berne (*surveillance des travaux*).

Les offres doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 14 octobre 1940, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription: «*Offre pour silo à blé*». [2..]

Berne, le 21 septembre 1940.

2151

Direction des constructions fédérales.

---

## PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux sans égard à la réduction votée le 28 octobre 1937 par l'Assemblée fédérale.  
2178 Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Médecin en chef de l'armée.	Suppléant du chef de service.	Selon entente	15 octobre 1940 [4...].	(*)
<p>(*) Médecin avec diplôme fédéral et pratique professionnelle. Jeune officier supérieur ou capitaine des troupes du service de santé, parlant et écrivant correctement au moins deux langues officielles. Aptitude à diriger le service de l'hygiène et des malades et le service concernant l'appréciation sanitaire des militaires, ainsi que le bureau du service de santé en l'absence du médecin en chef de l'armée.</p> <p>Entrée en fonctions à convenir.</p>				
Service de l'infanterie.	Capitaine dans le corps d'instruction de l'infanterie.	7600 à 10 600	10 octobre 1940 [1.]	Service d'essai comme aspirant-instructeur.
Service de l'infanterie.	Plusieurs officiers subalternes dans le corps d'instruction de l'infanterie.	5200 à 8800	10 octobre 1940 [1.]	Service d'essai comme aspirant-instructeur.
Contrôle fédéral des finances.	Reviseur de II <sup>e</sup> classe.	5200 à 8800	12 octobre 1940 [2..]	Bonne instruction générale et commerciale. Longue activité dans l'industrie privée ou l'administration. Connaissance de deux langues officielles.
<p>Il sera probablement pourvu à cette place par voie de promotion. En prévision de ce cas, une place de commis principal est mise au concours. Mêmes exigences.</p> <p>Traitement: 3800 à 7400 francs.</p>				
Office fédéral des transports à Berne.	Ingénieur du contrôle de II <sup>e</sup> ou de I <sup>e</sup> cl.	6500 à 10 100 ou 8000 à 11 600	15 novembre 1940 [2..].	Etudes universitaires techniques complètes en électrotechnique, connaissance dans la construction des installations à fort courant et du matériel roulant des chemins de fer, ainsi que dans le service de la traction. Savoir à fond deux langues officielles, connaître la troisième. Les candidats âgés de 35 à 40 ans auront la préférence.
<p>Offres écrites accompagnées d'un curriculum vitae et d'attestations concernant les études et l'activité pratique.</p>				

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Déjà d'inscription	Conditions d'admission
Office fédéral des transports à Berne.	Ingénieur du contrôle de II <sup>e</sup> , évent. de I <sup>re</sup> classe.	6500 à 10 100 évent. 8000 à 11 600	15 novembre 1940 [2..]	Ingénieur civil. Etudes universitaires complètes. Expérience en matière de construction et d'exploitation de chemins de fer. Connaissance des 3 langues officielles.
Offre écrite, accompagnée d'un curriculum vitae et d'attestations sur les études et l'activité pratique.				
Direction du II <sup>e</sup> arrondissement des chemins de fer fédéraux à Lucerne.	Chef de la section de l'infrastructure à la division des travaux du II <sup>e</sup> arrondissement à Lucerne.	9000 à 12 600	12 octobre 1940 [1.]	Etudes techniques universitaires complètes. Etre parfaitement au courant de la construction et de l'entretien de la voie. Savoir à fond l'allemand et posséder de bonnes connaissances de la langue italienne.
Entrée en fonction dès que possible.				

### Admission d'apprentis postaux.

L'administration des postes engagera au printemps 1941 un certain nombre d'apprentis pour le *service de bureau* (et non pour le service de facteur ou d'aide).

*Exigences* : nationalité suisse; âge dans l'année d'admission: au moins 17 et au plus 20 ans; bonne santé, aptitude physique et morale au service postal; au minimum, avoir suivi une école secondaire, primaire supérieure ou avoir reçu une instruction équivalente, avec notions plus étendues en géographie et instruction civique et connaissance d'une deuxième langue officielle.

Les candidats auront à passer un examen d'admission et devront se soumettre, sur invitation ultérieure, à la visite d'un médecin-conseil de l'administration.

Les candidats doivent adresser leur postulation *manuscrite*, accompagnée d'un extrait de naissance ou d'un acte d'origine, ainsi que de tous les certificats et livrets scolaires et, le cas échéant, de tous les certificats concernant leur activité professionnelle, jusqu'au *31 octobre 1940* à l'une des directions d'arrondissement des postes de Genève, Lausanne, Berne, Neuchâtel, Bâle, Aarau, Lucerne, Zurich, St-Gall, Coire ou Bellinzone.

Ces directions, ainsi que les offices de poste, donnent, sur demande, tout autre renseignement. [2..]

Berne, le 23 septembre 1940.

**Direction générale des postes, télégraphes et téléphones.**

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1940
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	40
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.10.1940
Date	
Data	
Seite	1086-1088
Page	
Pagina	
Ref. No	10 089 300

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.